



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

experts-comptables

Question écrite n° 111466

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur l'une des « Vingt-huit propositions de l'ordre des experts-comptables pour faire évoluer le modèle social français », éditées en octobre 2006. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de simplifier le mode de calcul des effectifs. Aussi, il le remercie de bien vouloir préciser ses intentions relativement à cette recommandation.

Texte de la réponse

La multiplicité des seuils d'effectifs vise légitimement à adapter les conditions d'application de la législation du travail à la taille des entreprises à leur capacité à les mettre en oeuvre. Des efforts importants de simplification ont été engagés ces dernières années sur la question des seuils, notamment par deux ordonnances du 2 août 2005 prises dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi afin de favoriser l'embauche dans les petites entreprises pour lesquelles le potentiel de nouveaux recrutements reste très important. Sur le point spécifique du mode de calcul des seuils, une ordonnance en date du 24 juin 2004 a déjà contribué à améliorer la situation. Elle a en effet rendu possible une unification des modes de calcul d'effectifs en fonction des différents statuts des salariés (art. L. 620-10 du code du travail). Cette réforme pourrait être utilement complétée par une harmonisation des différents délais d'appréciation du décompte des effectifs qui courent actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111466

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12362

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4608